

Image not found or type unknown



## congés payés non perçus

Par **carinelle**, le **04/09/2019** à **13:46**

Bonjour,

jusqu'au 1er juillet mon mari était dans l'entreprise X (dans le bâtiment) il a démissionné après 15 jours de préavis au 1er juillet et travaille dans l'entreprise B (toujours dans le bâtiment) depuis le 2 juillet. Il a été en vacances du 9 août au 2 septembre. Problème il n'a toujours pas touché ses congés payés (versés par la caisse de congés) .... Qui doit payer les congés de mon mari son ex employeur ou son nouvel employeur .

Merci de bien vouloir nous éclairer ...